

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [paola-rangel-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e8175424749ccc84a4aeca5d>

Date d'obtention : 2026-08-17 16:12:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler au jeune qui signale ou à la victime individuellement. Être en mode écoute et rassurer les jeunes impliqués.
 2. Évaluer l'incident: Faire une collecte de données (grille d'évaluation) sans poser de jugement auprès des personnes impliquées (jeune qui signale et victime) pour connaître la nature, les intentions et le contexte. Soutenir la victime (repérer le niveau de risque).
 3. Vérifier avec s'il y a d'autres personnes impliquées ou des témoins et compléter la grille avec ces personnes.
 4. Déterminer si avec les informations obtenues, s'il s'agit d'un acte de malveillance ou criminel. Si oui, contacter la police et confisquer l'appareil.
Si ce n'est pas le cas, poursuivre et pour obtenir la version des faits du jeune instigateur.
 5. Communiquer avec les policiers scolaires pour faire part de notre intervention.
- ** Importance de préserver la confidentialité et agir rapidement pour éviter la diffusion des photos /vidéos****

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Compléter la grille d'évaluation de l'incident individuellement avec chaque personne impliquée : témoins/victimes et le instigateur si on estime que les activités ne sont pas malveillantes et de nature criminelle. Importance de rencontrer chaque personne pour avoir leur version des faits, un meilleur portrait de la situation pour protéger les victimes/ témoins et offrir un soutien aux jeunes impliqués.
2. Une fois l'implication de la police, notre intervention s'arrête même s'il y a une demande du corps policier.
3. Confisquer le cellulaire afin de stopper la diffusion de photos/vidéo afin de préserver l'intégrité physique et psychologique.
4. Référer le parent au service policier si la situation se déroule à l'extérieur de l'école. Par contre, il se peut qu'il ait des répercussions dans le milieu scolaire donc suivre le protocole le cas échéant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La situation peut rapidement dégénérer lorsqu'elle implique les réseaux sociaux. Je pense que l'intervention peut devenir plus complexe lorsqu'elle concerne plusieurs élèves. Il est donc important d'avoir une approche concertée afin de rencontrer rapidement les personnes impliquées et de limiter la diffusion du contenu.

Une étape importante à la suite de l'évaluation consiste à déterminer s'il s'agit d'un geste impulsif ou d'une intention malveillante. Pour ce faire, il est essentiel de s'appuyer sur les informations recueillies et d'avoir rencontré l'ensemble des personnes impliquées.

Toutefois, lorsqu'une intention clairement malveillante est établie, notre marge d'intervention demeure limitée et les autorités policières peuvent alors prendre le relais.